

Compte rendu de la journée

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

DES MIGRATIONS AU SAHEL DU POINT DE VUE DES DROITS HUMAINS :

LE CAS DE LA

MAURITANIE



CEA(R)

Comisión Española de Ayuda al Refugiado

Financé par :



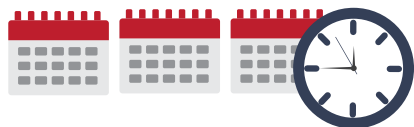
SECRETARÍA DE ESTADO DE ASUNTOS EXTERIORES Y GLOBALES

CONTEXTE

La journée de réflexion « **Défis et opportunités des migrations au Sahel du point de vue des droits humains : le cas de la Mauritanie** », qui s'est déroulée dans le cadre du projet du même nom, financé par le Secrétariat d'État aux Affaires mondiales du ministère des Affaires étrangères, de l'Union européenne et de la Coopération (MAEC), s'est tenue le 18 mars 2026 à la Représentation de la Commission européenne en Espagne. Organisée par la **Commission espagnole d'aide aux réfugiés (CEAR)**, cette rencontre a réuni des représentants de la Commission européenne, du MAEC, du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ainsi que des acteurs majeurs de la société civile et du monde universitaire mauritanien.



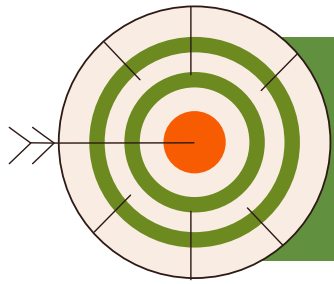
OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE



Cette journée s'est tenue à un moment crucial, à peine trois mois avant l'entrée en vigueur du **Pacte européen sur la migration et l'asile (PEMA)**, prévue pour le 12 juin 2026. Des mesures législatives supplémentaires sont aussi en cours de discussion au sein de l'UE, et notamment la proposition de nouveau règlement « retour », qui aura des répercussions certaines sur la dimension extérieure des politiques migratoires de l'UE.

Pays charnière entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne, la Mauritanie occupe une position stratégique non seulement en tant que pays d'origine et de transit, mais aussi en tant qu'espace essentiel pour la gestion régionale des migrations vers l'Afrique du Nord et l'Europe. Il s'agit également du pays le plus stable au sein de la fragile région du Sahel, qui accueille le plus grand nombre de personnes réfugiées originaires du Mali dans toute l'Afrique de l'Ouest. Dans ce contexte, la coopération bilatérale entre l'Espagne et la Mauritanie, ainsi qu'entre l'UE et la Mauritanie, s'est intensifiée ces dernières années, la gestion des flux migratoires constituant l'un de ses principaux axes. Cette coopération n'est pas sans risques, aussi bien pour la garantie d'une protection effective des droits des personnes en déplacement que pour les relations de l'UE avec les pays tiers et entre ces derniers.

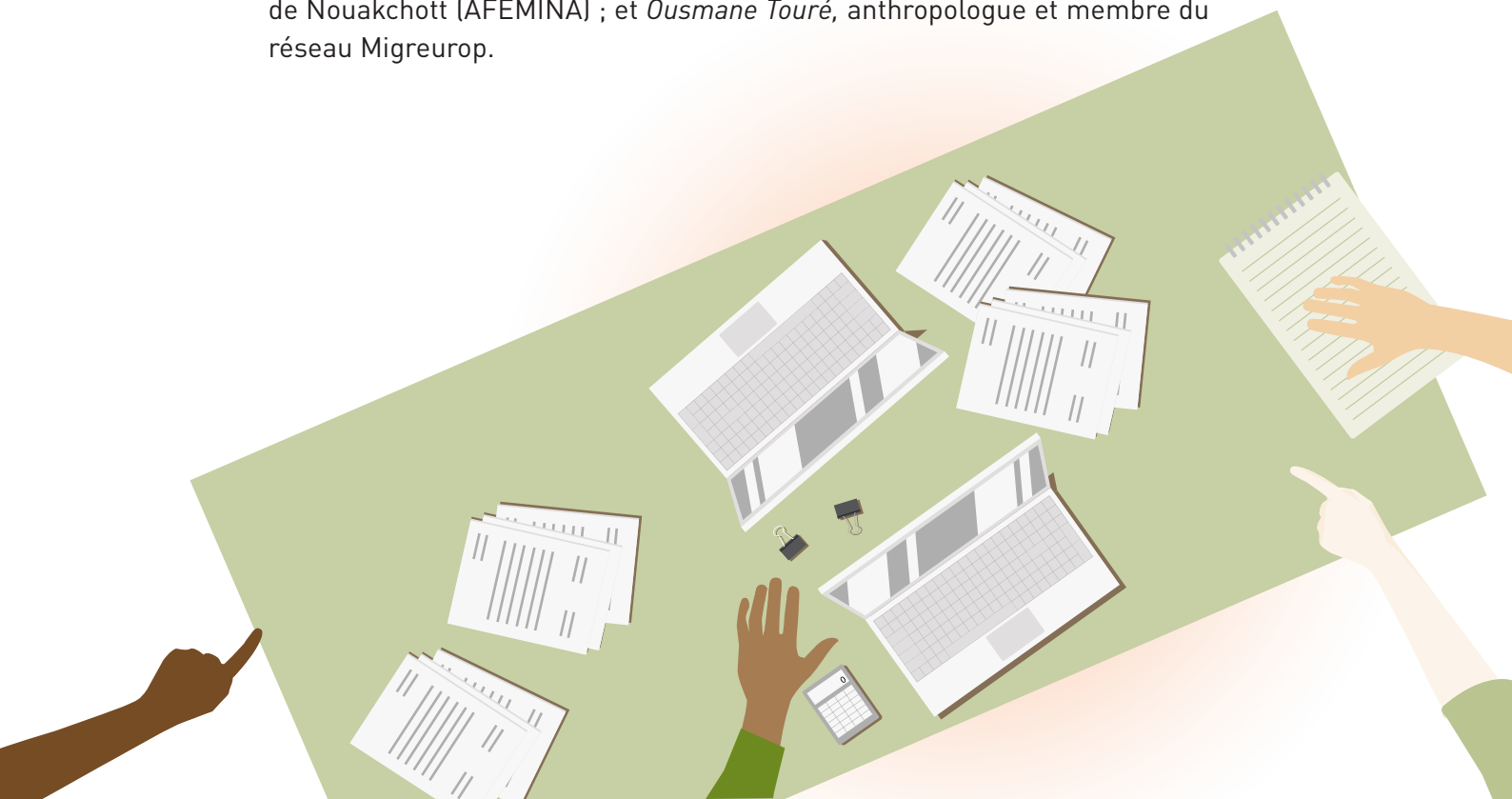




CEAR organise cette journée dans le but de favoriser la réflexion et le débat sur le rôle de l'Espagne et de l'UE dans le domaine de la gestion des migrations ainsi que sur les répercussions de celle-ci pour la promotion et la protection effectives des droits des personnes migrantes et réfugiées.

La journée débute par les propos de bienvenue de *Daniel Crespo y Calleja*, directeur de la représentation de la Commission européenne en Espagne ; *Pilar Méndez*, ambassadrice en mission spéciale pour les affaires migratoires du MAEC ; et *Mónica López*, directrice générale de CEAR.

Le débat s'articule autour de deux tables rondes : la première, animée par *Mónica López*, réunit des acteurs institutionnels pour aborder les défis posés par la gestion des mouvements migratoires dans le pays. La seconde, animée par *Nuria Díaz*, coordinatrice nationale du plaidoyer et de la communication à CEAR, fait intervenir des acteurs de la société civile et du monde universitaire mauritanien, pour présenter les difficultés auxquelles sont confrontées les personnes en déplacement du point de vue de la protection, ainsi que des bonnes pratiques et des recommandations pour le renforcement des droits des personnes migrantes, en demande d'asile et réfugiées. Les intervenants de la première table ronde sont *Pierre Beziz*, chef de la délégation de l'UE en Mauritanie ; *Ana Belén Anguita*, cheffe de l'unité de protection du HCR en Mauritanie ; *Idrissa Sompare*, chef de la délégation de l'OIM en Mauritanie ; et *Kadiata Malick Diallo*, députée à l'Assemblée nationale de Mauritanie. La seconde table ronde fait intervenir *Lalla Aicha Cheikhou Ouédraogo*, présidente du Comité de solidarité avec les victimes de violations des droits humains en Mauritanie (CSVVDH) ; *Nejwa El Katteb*, sociologue et chercheuse à l'EHESS ; *Sarata Diatta*, *Khoudja N'Diaye* et *Soniya Yarahallah Haidara*, de l'Association des femmes migrantes de Nouakchott (AFEMINA) ; et *Ousmane Touré*, anthropologue et membre du réseau Migreurop.



DÉBAT

1. LA DIMENSION EXTÉRIEURE DE LA POLITIQUE MIGRATOIRE EUROPÉENNE : DÉFIS ET OPPORTUNITÉS EN MAURITANIE

Les accords de coopération migratoire conclus avec la Mauritanie ont exercé une forte pression sur ce pays pour renforcer le contrôle de ses frontières terrestres et maritimes et mettre en œuvre des politiques migratoires affectant ses relations historiques avec les pays de la région. Ces accords posent de multiples défis en matière de garantie des droits des personnes migrantes, en demande d'asile et réfugiées dans le pays.

Pour *Idrissa Sompere*, représentant de l'OIM, la coopération entre l'UE et la Mauritanie a permis de renforcer les structures institutionnelles de la Mauritanie ainsi que les capacités opérationnelles des autorités mauritaniennes en matière de gestion des migrations. *M. Sompere* souligne par exemple qu'en 2025, **la coopération UE-Mauritanie a permis de sauver des vies sur la route atlantique** (l'une des plus dangereuses pour gagner l'Europe), ce qui a entraîné une baisse du nombre de morts et de disparitions par rapport à l'année précédente. *M. Sompere* reconnaît cependant **la complexité des flux migratoires** dans le pays et dans la région, ainsi que les multiples défis auxquels la Mauritanie est confrontée pour les gérer. Pays traversé par le corridor Sahel-Maghreb et pays de transit depuis des temps immémoriaux, la **Mauritanie est en train de changer sa position en matière de gestion des migrations pour adopter une approche sécuritaire**, indique *M. Sompere*, qui reconnaît que cela **peut engendrer de nouvelles situations de vulnérabilité**.



Les principaux défis évoqués par le représentant de l'OIM sont les suivants :

- 1) **L'accès aux personnes migrantes.** Le changement dans la législation mauritanienne a privé les migrants qui étaient dans le pays depuis des années de la possibilité de régulariser leur situation. **De nombreuses expulsions de migrants ont donc eu lieu en 2025**, souvent massives. Les routes aussi ont évolué : le durcissement des contrôles aux frontières mauritaniennes a poussé les personnes migrantes à rechercher de **nouveaux itinéraires au départ de la Gambie ou de la Guinée**. Or, du fait des conditions météorologiques, les embarcations en provenance de ces pays finissent parfois par s'échouer sur les côtes mauritaniennes. À cet égard, *M. Sompere* explique que **les interventions pour secourir les personnes migrantes atteignant les côtes mauritaniennes s'effectuent dans des délais très courts**, de sorte qu'il est difficile pour l'OIM comme pour le HCR d'accéder à l'ensemble des nouveaux arrivants, d'identifier correctement toutes les vulnérabilités et d'apporter les réponses appropriées. *M. Sompere* souligne néanmoins les efforts déployés dans le cadre de la coopération avec l'UE, **notamment l'adoption par la Mauritanie en mai 2025 de procédures standardisées pour la recherche et le sauvetage en mer, ainsi que l'ouverture de centres d'accueil temporaire (CATE) sur le territoire mauritanien** pour accueillir ces personnes migrantes qui sont ensuite reconduites vers leur pays d'origine.
- 2) **Identification et réponse aux situations de vulnérabilité.** Les délais très courts ne permettent pas d'évaluer correctement la situation des demandeurs de protection internationale ayant des besoins spécifiques comme les enfants et les adolescents, les victimes de la traite et d'autres profils. **Ce mécanisme doit être renforcé, de même que l'accès à des papiers en règle afin de garantir l'accès à tous les services sociaux, de santé, de protection, etc.**
- 3) **Difficultés de coordination face aux reconduites massives qui laissent les personnes migrantes dans des zones où il n'existe pas de structures appropriées de services sociaux pour les prendre en charge, comme à Gogui ou à la frontière avec le Mali.** Une coordination entre tous les États concernés s'impose.

M. Sompere indique que l'OIM s'attache à relever ces défis en accompagnant la Mauritanie sur le plan institutionnel et opérationnel et en s'efforçant de proposer des alternatives à la reconduite telles que la possibilité du retour volontaire.

Le représentant de la délégation de l'UE en Mauritanie, *Pierre Beziz*, reconnaît également que **la Mauritanie est un pays particulièrement complexe, car elle est à la fois un pays de transit et d'accueil pour de nombreuses personnes migrantes**





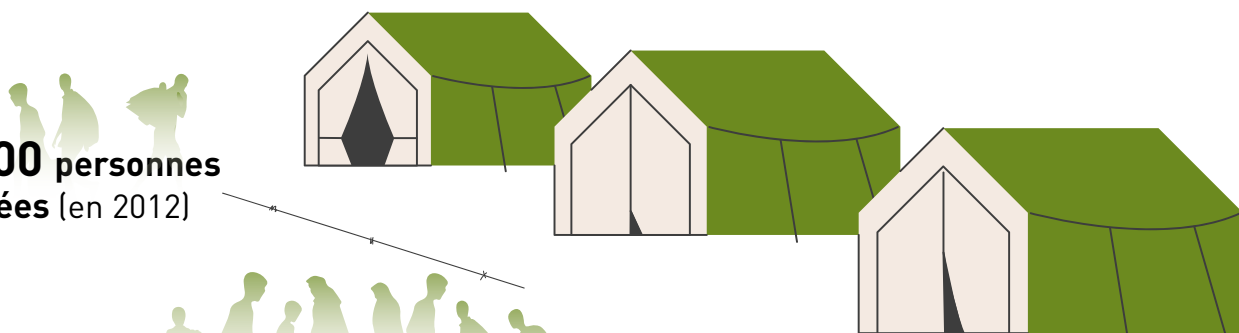
d'Afrique subsaharienne. À cet égard, il met en avant **le ferme engagement de l'UE** pour répondre à la situation complexe du pays, ce qui se traduit par la mobilisation de fonds. *M. Beziz* qualifie **d'avancée fondamentale la mise en place des CATE pour offrir une protection aux personnes migrantes qui atteignent la côte.** Ces centres, gérés par le Croissant-Rouge mauritanien (CRM), prévoient un séjour maximal de 72 heures pour les familles et **permettent l'identification et le triage des personnes migrantes** (screening). *M. Beziz* explique que plusieurs organisations de défense des droits humains, telles que la Commission nationale des droits humains de Mauritanie et des organisations humanitaires indépendantes, ont un accès permanent aux CATE. *M. Beziz* précise que les enfants et les adolescents sans famille de référence ne sont pas placés dans ces centres. Il souligne également l'engagement de l'UE vis-à-vis de **la situation des personnes réfugiées maliennes, accueillies principalement dans le camp de Mbera, à la frontière.** Enfin, *M. Beziz* indique que des fonds supplémentaires sont mobilisés pour le développement économique du pays.

La représentante du HCR, *Belén Anguita*, complète l'analyse du contexte du pays en évoquant **la situation dans l'est, où la frontière extrêmement poreuse avec un pays en conflit, le Mali, est extrêmement difficile à gérer.** *Mme Anguita* rappelle que **les premiers réfugiés maliens sont arrivés en 2012 : il s'agit d'environ 62 000 personnes qui se sont installées dans la zone frontalière, au camp de Mbera. Aujourd'hui, ce chiffre a atteint 309 000 personnes, car la situation au Sahel et au Mali ne s'est guère améliorée.** À cet égard, *Mme Anguita* met en avant le rôle de la Mauritanie en tant que pays d'accueil, malgré les défis rencontrés. Elle souligne également que **82 % de ces personnes réfugiées sont des femmes et des enfants**, qui sont plus vulnérables aux violations des droits humains, à l'exploitation, à la violence sexiste, au trafic illicite, etc. Cela complique la tâche non seulement du gouvernement mauritanien, mais aussi de l'ensemble des acteurs impliqués dans la réponse, notamment le HCR, l'UE, le gouvernement espagnol et d'autres acteurs. *Mme Anguita* ajoute que **le pays accueille des personnes réfugiées provenant**

62 000 personnes
réfugiées (en 2012)

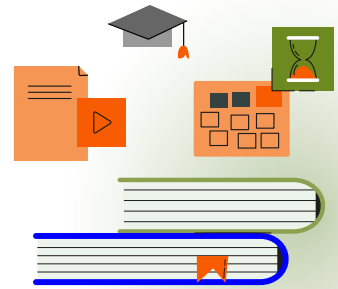
309 000 personnes
réfugiées (actuellement)

82 %
de femmes, d'enfants et de filles
(situation de plus grande vulnérabilité)

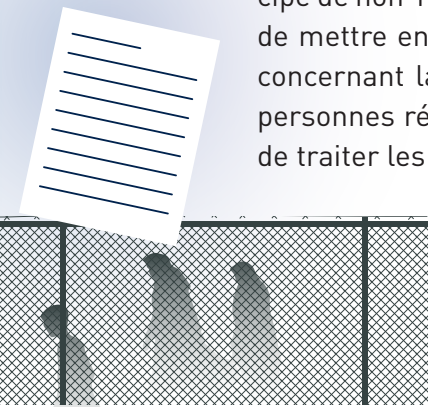


d'autres pays que le Mali, comme le Soudan, le Burkina Faso, la République centrafricaine et même la Syrie, la Palestine et le Yémen, ce qui ajoute à la complexité de la situation. Tout cela se produit sur fond de réduction des capacités du gouvernement mauritanien et de diminution de l'aide humanitaire à l'échelle mondiale, ce qui a d'importantes répercussions sur la capacité de réaction des acteurs sur le terrain.

À titre positif, *Mme Anguita* explique que **les enfants** arrivés en 2012 sont restés en Mauritanie et ont pu faire des études universitaires ; **des femmes ont créé leur propre entreprise et des jeunes travaillent dans les secteurs de la pêche et du bâtiment**. Ces exemples témoignent de la **capacité de résilience de la population réfugiée, de l'efficacité des réseaux de protection et de la qualité du travail des organisations de la société civile**.

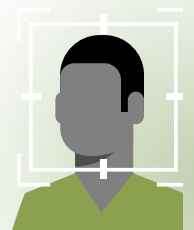


Elle souligne également les **progrès réalisés par l'État mauritanien sur le plan de la réglementation** et son engagement croissant en faveur du droit d'asile, qui se traduit par une législation favorisant l'inclusion des personnes réfugiées sur le marché du travail ou la ratification de conventions visant à prévenir l'apatridie. En ce sens, *Mme Anguita* indique que **le gouvernement mauritanien a déjà présenté un projet de loi sur la migration et l'asile qui comporte de nombreux éléments positifs**, tels que la reconnaissance du droit d'asile, la garantie du principe de non-reconduite et la définition des éléments relatifs aux autorités chargées de mettre en œuvre ce nouveau système d'asile. Il existe cependant des lacunes concernant la difficulté de différencier les statuts des personnes migrantes des personnes réfugiées, l'accès au territoire ou les capacités des autorités chargées de traiter les demandes d'asile.



Le HCR poursuit le dialogue avec le gouvernement mauritanien en lui fournissant une formation et un soutien technique continu. *Mme Anguita* explique que ce processus de transition ne sera pas simple, mais qu'il existe une volonté politique de la part de l'État mauritanien ; **le soutien de l'Espagne et de l'UE est donc essentiel pour que la Mauritanie puisse disposer d'un système d'asile solide**.

Kadiata Malik Diallo, députée à l'Assemblée nationale mauritanienne, fait remarquer qu'autrefois, **les populations ne connaissaient pas de frontières entre la Mauritanie et le Sénégal** : elles se déplaçaient librement et n'avaient pas l'impression de traverser une frontière. *Mme Diallo* explique **qu'avant l'accord entre l'UE et la Mauritanie, il existait une certaine souplesse**. Les choses ont changé du tout au tout à la suite de la coopération : les personnes migrantes en situation irrégulière ont commencé à être arrêtées sur les marchés et leurs lieux de travail puis expulsées. **Même les Mauritaniens ont été touchés, car les contrôles s'effectuent au faciès**. La députée fait part de son inquiétude concernant la brutalité dont font preuve les forces de l'ordre dans leurs interventions, en particulier envers les personnes migrantes.



2. RÉALITÉS ET DÉFIS DES MIGRATIONS DANS LA RÉGION ET PROPOSITIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DU MONDE UNIVERSITAIRE MAURITANIEN

Lalla Aisha Cheikh, présidente du Comité de solidarité avec les victimes des violations des droits humains en Mauritanie (CSVVDH), commence par s'interroger sur les conséquences réelles pour les personnes migrantes de la baisse du nombre d'arrivées en Europe : d'une part, en ce qui concerne **les conditions d'interception des personnes qui tentent de quitter ou de traverser la Mauritanie** ; et d'autre part, en ce qui concerne les **conditions de vie dans les centres dits CATE**. À propos de ces derniers, *Mme Cheikh* précise que ceux de Nouakchott et de Nouadhibou disposent d'un nombre de places très inférieur au nombre nécessaire pour faire face au volume réel d'arrivées. Elle signale que les conditions de vie des personnes migrantes qui y sont envoyées sont extrêmement difficiles, et qu'il **existe d'autres centres de détention gérés par l'État sur lesquels il règne une opacité totale**.



Mme Cheikh aborde ensuite la question de **l'accès aux droits économiques, sociaux et culturels des personnes migrantes, en demande d'asile et réfugiées dans le pays, en pointant plusieurs difficultés**. Tout d'abord, celles liées à l'obtention du statut de réfugié face aux insuffisances de la législation. Deuxièmement, *Mme Cheikh* pointe les difficultés d'accès aux services de base tels que la santé et l'éducation : elle souligne à cet égard la nécessité de mettre en place des mécanismes de contrôle, de suivi et de reddition de comptes concernant l'utilisation par les autorités mauritaniennes des fonds de l'UE pour promouvoir les droits des personnes migrantes. Pour conclure son intervention, *Mme Cheikh* met en avant la nécessité de renforcer les capacités et le travail en réseau des organisations de la société civile.

La sociologue et chercheuse *Nejwa El Katteb* évoque dans son intervention la situation dans les régions frontalières du pays, en soulignant la nécessité d'analyser d'un point de vue historique les flux de population dans ces régions pour appréhender la situation actuelle dans toute sa complexité. *Mme El Katteb* rappelle

que jusqu'au XIXe siècle, **les mouvements de population dans la région étaient courants et liés à la culture, au commerce et à l'étude de la religion. Les femmes jouaient un rôle essentiel en matière de gestion pacifique des flux constants dans la région.** Aujourd'hui cependant, la perception de ces flux ayant changé du tout au tout, les efforts politiques mis en œuvre ne correspondent plus à la réalité humaine locale, il y a un manque d'harmonisation.

La sociologue cite **le cas de Mbera comme un exemple de réussite de réponse aux besoins des personnes réfugiées, en expliquant que les besoins de la population locale ont également été pris en compte, ce qui a favorisé la cohésion sociale entre les deux communautés.**



Ensuite, *Sarata Diatta*, présidente de l'Association des femmes migrantes de Nouakchott (AFEMINA), prend la parole pour évoquer la situation des personnes migrantes, en demande de protection internationale et réfugiées en situation de vulnérabilité particulière. *Mme Diatta* explique que **les femmes migrantes sont victimes de violences, de traite, de viols et de mariages forcés et qu'elles n'ont pas accès aux services de base ni à la justice ; les enfants migrants sont exposés au risque de travail forcé et à différentes formes de violence.** Elle déplore également le risque d'expulsions vers les frontières, qui touche même les enfants et les adolescents : leurs téléphones et leurs papiers sont confisqués, les familles continuent d'être séparées. *Mme Diatta* conclut en affirmant qu'il faut renforcer la réglementation en matière de migration afin de protéger, soutenir et accompagner les personnes migrantes, en particulier les plus vulnérables, en garantissant leurs droits, leur dignité et leur sécurité.



Enfin, l'anthropologue *Ousmane Touré* évoque **les défis qui restent à relever pour garantir les droits des personnes migrantes dans le pays.** *M. Touré* explique que les migrations constituent un phénomène inhérent à la nature humaine, qui existe depuis la nuit des temps. Il met en avant l'importance qu'elles ont eue pour cette région qui se caractérise par une énorme diversité culturelle. À cet égard, **il regrette qu'à la suite des accords d'externalisation des frontières avec l'UE et l'Espagne, la Mauritanie ait modifié sa gestion des migrations pour se concentrer sur le contrôle et le renforcement sécuritaire.** *M. Touré* déplore notamment que l'État mauritanien donne actuellement la priorité à l'interception des personnes migrantes noires, qui sont arrêtées et criminalisées : il dénonce les abus commis par les autorités, en particulier les forces de l'ordre. Il explique également que le phénomène de la traite et de l'exploitation des êtres humains est une conséquence de la fermeture des frontières. Pour le combattre, il préconise d'adopter des politiques favorisant l'inclusion des personnes migrantes en Mauritanie et d'investir dans l'éducation des jeunes. Enfin, *M. Touré* appelle à instaurer un véritable équilibre dans les relations Nord-Sud et à mettre fin aux dynamiques dans lesquelles l'Europe fait passer ses propres intérêts au-dessus de toute autre considération.

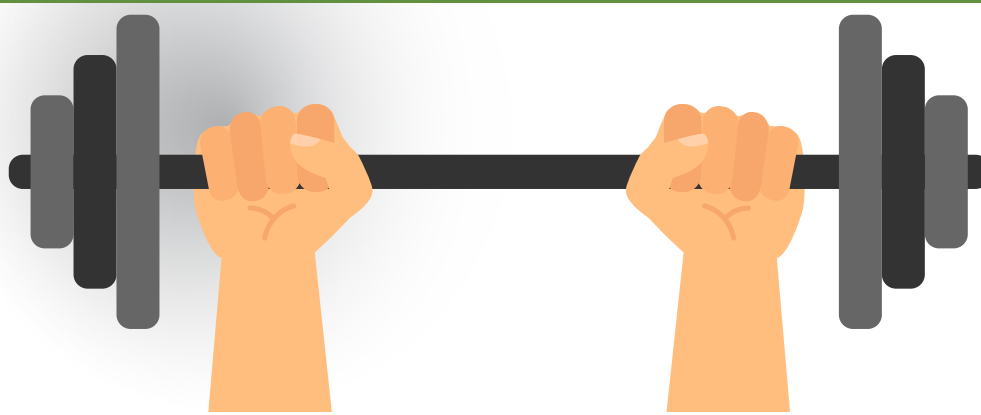


CONCLUSIONS

Cette journée met en évidence **la complexité des migrations en Mauritanie**, pays stratégique en raison de sa situation géographique en tant que charnière entre l'Afrique subsaharienne et le Maghreb, et de son statut de pays de transit vers l'Europe.



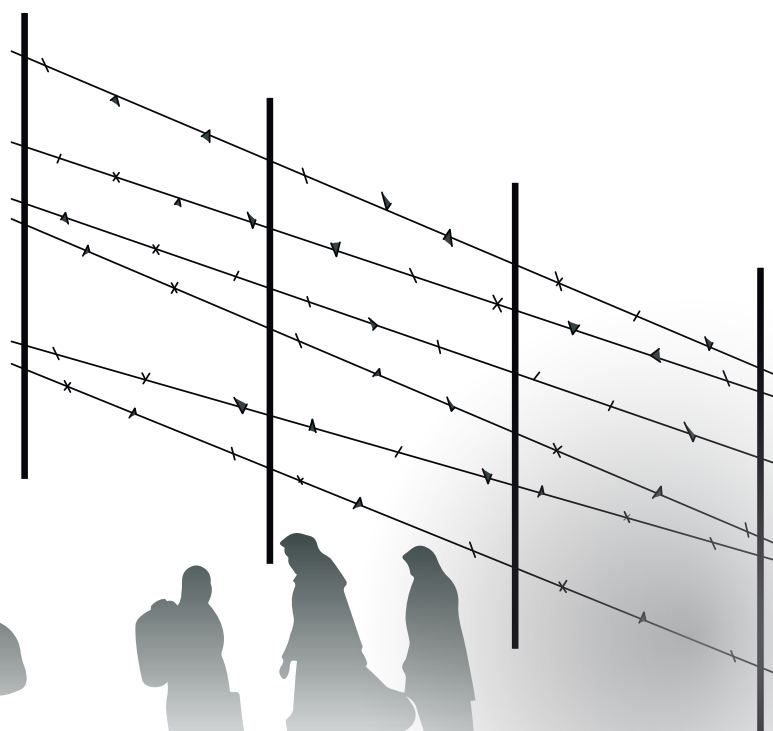
Les efforts déployés par l'État mauritanien sont mis en valeur, notamment en ce qui concerne **l'accueil depuis 2012 de la population réfugiée malienne**. Le camp de réfugiés de Mbera, situé à la frontière, est cité comme un exemple en termes de conciliation des besoins de la population locale et de la population réfugiée. **Sur le plan législatif également, différentes réformes sont en cours afin d'adapter la réponse des autorités mauritaniennes à la réalité actuelle des migrations dans le pays, conformément aux engagements pris sur le plan international.** Le rôle majeur joué par les **organisations de la société civile et les communautés frontalières** est également souligné, ainsi que l'importance de la base communautaire dans les efforts fournis et les réponses apportées en matière de protection.





Il apparaît cependant que de **multiples défis restent à relever pour garantir le plein respect des droits des personnes migrantes**, en demande d'asile et réfugiées dans le pays. On peut citer notamment les obstacles à la garantie d'une protection adéquate, en particulier pour les personnes en situation de vulnérabilité ; les difficultés d'identification ; **les restrictions à l'accès aux droits économiques, sociaux et culturels** ; et l'insuffisance de la réponse face aux violences subies par les femmes et les enfants.

Enfin, **des défis importants sont également mis en avant concernant la criminalisation des personnes migrantes**, les expulsions massives et les répercussions sur la mobilité régionale.





CEA(R)

Comisión Española
de **Ayuda al Refugiado**

Financé por :



SECRETARÍA DE ESTADO
DE ASUNTOS EXTERIORES
Y GLOBALES